L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BATON, DELAUP & DUCLERC.

NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI (MATIN) 19 AVRIL 1830.

Le Bureau et l'Imprimerie de L'ABEILLE sont maintenant etablis rue de Chartres, audessus de l'encan de Mr. J. De Bonnetier.

☞ *La pièce qui suit nous a été communiquée* vendredi dernier, le temps et l'espace ne nous ayant pas permis de le publier immédiatement, nous le donnons aujourd'hui.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.

La question électorale a donné lieu à un article de *l'Argus* auquel on a répondu par la voie de votre feuille; *l'Argus* a répliqué hier, il en est des discussions comme de tous les préliminaires; elles s'épuisent lorsque pendant de vue le fond, on s'arrête puérilement aux formes; quel moyen de les abréger? Laisser l'accessoire pour s'attacher au principal, et aborder franchement la question.

Que les amis de M. Roman proclament d'avance sa majorité, qui empêchera ceux de Mr. Beauvais de répondre sur le même ton? mais aussi qu'auront prouvé ces vaines déclamations? Plusieurs candidats se disputent ce qu'un seul doit obtenir; que servira aux autres de s'être promis une palme qui leur échappera?

La question semble être entre Mr. Roman et Mr. Beauvais; que tous deux ils produisent leurs titres à la confiance de leurs concitoyens; ce sont là les seules armes qui conviennent à deux nobles rivaux dans une lutte où la victoire en laissant doit laisser encore quelques lauriers au vaincu.

L'Argus insiste sur un point que nous ne voulons ni reconnaître ni désavouer. Il avance qu'*aucune personne influente ne soutient en ville l'élection de Mr. Beauvais*, comme si nos Electeurs n'avaient qu'une volonté chancelante, irrésolue et contrainte, s'ils devaient, avant de voter chercher un suffrage de commande dans les regards d'un directeur d'élections! Certes, de tels hommes seroient étroits, doués de [illegible] exercer [illegible] jouable, incapables [illegible] mais cependant, lorsqu'il [illegible] des hommes libres et éclairés, [illegible] à l'action plus puissante [illegible] jugement et de leur volonté; [illegible] influence à laquelle cette [illegible] pas, n'est point l'influence, précaire de quelques meneurs, [illegible] cette influence magique d'un bulletin [illegible] qui se communique à toutes les âmes généreuses! c'est l'empire d'un beau caractère sur les esprits capables de les comprendre; c'est à cette influence que cèdent [illegible] sur Beauvais, c'est par elle qu'ils doivent se sauver le dévoûment de ses amis.

Rendons justice au ton de décence et de modération qui règne dans l'article de *l'Argus*. [illegible] jugeons [illegible] ces qualités éminentes qui recommandent [illegible] cependant dans ce dilème de l'intérêt public, où le plus digne doit l'emporter, nous voyons d'un côté un citoyen qui débute sous les auspices les plus favorables dans la carrière publique, mais dont la jeunesse féconde en espérances, attend plus encore de l'avenir qu'elle n'a puisé dans le passé. De l'autre côté un vétéran du corps politique, blanchi dans les travaux législatifs, qui a pour ainsi dire assisté au berceau de nos institutions, dont le temps, l'étude et l'expérience ont mûri toutes les facultés, et qui dans sa courte apparition auprès de nous s'inspire à remplir dignement, a prouvé qu'il était digne de l'occuper.

Tels sont aujourd'hui les deux candidats entre lesquels le peuple est appelé à décider.

UN ELECTEUR.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 19 Avril.

Sur des traces d'un déménagement, nous nous sommes empêché de tirer notre extra de Samedi, un nombre d'exemplaires suffisans pour faire participer tous nos abonnés à la connaissance des nouvelles qu'il contenait, nous donnerons les mêmes nouvelles dans la feuille de ce jour, et nous y ajouterons les [illegible] plus importans que nous aurons reçus [illegible] nouveaux.

[illegible], on en remarquera [illegible] correspondance [illegible] du roi de France [illegible] faits importans, qu'avaient fait présager les paroles sorties de la bouche du monarque anglais: il est donc vrai que les souverains de l'Europe sont décidés à légaliser la lâche et odieuse usurpation du tyran du Portugal! ce digne émule des Néron et des Caligula, encore plus féroce qu'eux, pourra donc, tranquille à l'abri de la protection de la France et de l'Angleterre, poursuivre l'œuvre de destruction qu'il a commencée et marquer ce siècle dans l'histoire par les plus épouvantables forfaits que des bouches humaines aient jamais racontés. Quelque jour sans doute, les journaux nous annonceront qu'il prend pour sa santé des bains de sang, comme une certaine princesse prend périodiquement des bains de lait. Quelle [illegible] les peuples que cette détestable politique qui porte les gouvernemens à reconnaître comme roi légitime un don Miguel! Ainsi l'usurpation d'une couronne par un *prince* est une chose légale; tandis qu'un *soldat* glorieux qui reçoit cette couronne de la reconnaissance d'un peuple, est un traître qu'il faut punir! Ainsi le parjure, l'assassinat sont des crimes pour la vulgaire des humains; et dans un souverain ce sont des vertus!!

Le ton menaçant de Charles X en s'adressant aux amis de la liberté, dit assez à quels sinistres événemens la France doit s'attendre. L'adresse vigoureuse de la chambre élective, en réponse au discours, [illegible] de la dissolution de cette même chambre, qu'on dit être résolue depuis [illegible] de la chute du ministère du 8 Août. S'il faut en juger par langage du roi, qu'à tort peut-être on appelle toujours le langage des ministres, le règne des hommes de la contre-[illegible] ne durera pas sitôt: ils ne tombent [illegible] les paroles des mandataires du peuple; ils ne battront en retraite que devant des coups de canon.

C'en est fait de la Grèce; les héroïques descendans de Léonidas et de Thémistocles ont vainement lutté pour briser le joug de la tyrannie; s'ils échappent au cimeterre de Mahmoud, c'est pour tomber sous [illegible] Malheureux Hellènes, vous résignerez-vous patiemment à ce sort ignominieux, à cet excès d'opprobre auquel vous condamne l'insolence des grandes puissances? Mieux vaut cent fois périr [illegible] sur la cendre de vos généreux ancêtres. Citoyens forts de tant de [illegible] souvenirs que l'histoire de tous les siècles conservera, et encore dignes de vos triomphes passés que les cent bouches de la renommée ne cesseront point de redire, que le cri de *Liberté* vous rappelle sous vos drapeaux et vous inspire le courage de défendre vos [illegible] contre l'agression de vos perfides protecteurs; pour prix de tant d'efforts, quelques-uns ont [illegible] d'applaudir, c'est parce que la peste qu'ils vous apportent c'est un roi!

Reste à savoir si la Russie approuvera la détermination de messieurs de Polignac et de Wellington; on n'a rien dit encore de son consentement ou de son refus. S'il faut en croire le correspondant du *Journal du Havre*, qui paraît être bien instruit, la prétendue expédition d'Alger, malgré ce qu'en dit S. M. a Constantinople pour objet [illegible] que l'on craint la Czar. Dans ce cas, tout espoir ne serait pas perdu [illegible]

[illegible] des réclamations du commerce américain, cependant, ainsi que nos lecteurs ont pu le voir, le Conseil d'Etat [illegible] une indemnité de 30 millions de francs a été stipulée.

Le Constitutionnel du 1er. Mars, annonçait la probabilité d'un changement [illegible] dans le cabinet, et ce fait est [illegible] dans les feuilles de Paris du 2:

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 2 [illegible]

CHAMBRE DES PAIRS.

Le Roi a [illegible] aujourd'hui l'ouverture de la session des Chambres, au Louvre. S. M. est parti à une heure, du Château des Tuileries. Une salve d'artillerie de 21 coups de canon a annoncé le départ du Roi. Une députation de douze de MM. les Pairs de France [illegible] M. le Chancelier à leur tête, et une députation de 25 de MM. les Députés des départemens, conduits par des Officiers des cérémonies, sont allés recevoir le Roi dans la salle attenant au salon Monsigny. S. M. est entrée dans la salle de la séance et a été placée sur son trône; à droite du Roi était [illegible] le Dauphin, à gauche Madame Duchesse d'Orléans, à droite de M., assise Mgr. le Dauphin, Mgr. le duc de Chartres, en avant, et à gauche duquel était M. le Chancelier de France. Mgr. le prince [illegible] du grand Chambellan. A droite et à gauche du trône, étaient MM. les ministres Secrétaires d'Etat, MM. les Maréchaux de France, MM. les Chevaliers des ordres du Roi, MM. les Grands de l'ordre royal et militaire de St. Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, MM. les Commandeurs de St. Louis et les grands Officiers de la légion, nommés par S. M. pour avoir séance près de sa personne. Six de MM. les Maîtres des Requêtes et deux de MM. les Auditeurs au Conseil-d'Etat. MM. les députés des départemens étaient placés sur les banquettes, en face et à gauche du Roi. Mme. la Dauphine, Mme. la duchesse de Berri, Mgr. le duc de Bordeaux, Mlles. duchesses d'Orléans et Mme. d'Orléans assistaient à la cérémonie, dans une tribune. L'assemblée était debout et découverte. Le Roi a dit: [illegible]

yez-vous, M. le Chancelier de France a fait connaître à MM. les Députés que S. M. leur permettait de s'asseoir. La séance prise, le Roi a prononcé le discours suivant:

DISCOURS DU ROI.

[illegible]

C'est toujours avec confiance que je réunis autour de mon trône les pairs de mon royaume et les députés des départemens.

Depuis votre dernière session, d'importans événemens ont consolidé la paix de l'Europe. [illegible] d'accord établi entre mes alliés et moi pour le bonheur des peuples.

La guerre est [illegible] en Orient; la modération du vainqueur et [illegible] intervention amicale des puissances qui préservaient l'empire ottoman des malheurs qui le menaçaient, ont maintenu l'équilibre et affermi les anciennes relations des Etats.

Sous la protection des puissances signataires du traité du 6 juillet, la Grèce indépendante remettra de ses ruines; le choix du prince appelé à régner sur elle, fait assez connaître les vues désintéressées et pacifiques des souverains.

Je poursuis dans ce moment, de concert avec mes alliés, des négociations dont le but est d'amener entre [illegible] princes de la maison de Bragance, une réconciliation nécessaire au repos de la Péninsule.

Malgré la gravité des événemens dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre les effets de mon ressentiment contre la puissance barbaresque; mais je ne puis laisser plus long-tems impunie l'insulte faite à mon pavillon; la réparation éclatante que je veux obtenir en satisfaisant à l'honneur de la France, tournera, avec l'aide du Tout Puissant, au profit de la Chrétienté.

Les comptes des recettes et des dépenses [illegible] vous seront soumis, vous verrez en même tems que l'état des besoins et des ressources pour l'exercice de 1831. J'ai la satisfaction de voir que malgré la diminution qu'ont éprouvée les revenus de cette année comparativement à ceux de l'exercice précédent, ils ont surpassé les évaluations du budget. Une opération récente [illegible] ment indique l'intérêt auquel des emprunts sont devenus [illegible]; elle a montré la possibilité d'alléger les charges de l'Etat. Une loi relative à l'amortissement vous sera présentée; elle vous liera à un plan de remboursement et d'échange qui, sans [illegible] pérons, conciliera ce que les contribuables attendent de notre sollicitude avec la justice et la bienveillance dues à ceux [illegible] sujets qui ont placé leurs capitaux [illegible] publics; les mesures sur [illegible] délibérer, ont pour but de satisfaire à tous ces intérêts; elles pourront donner les moyens de subvenir, sans de nouveaux sacrifices, et en peu d'années, aux dépenses qu'exigent impérieusement pour la défense du royaume, pour la prospérité de l'agriculture et du commerce, les travaux [illegible] ouvrages à terminer [illegible] réparations des ports et [illegible]

[illegible] Nous allons aussi à nous occuper de plusieurs lois relatives à l'ordre judiciaire, de divers projets d'administration publique, et de quelques mesures destinées à améliorer le [illegible] de la retraite. Jusqu'ici des souffrances qu'un hiver long et rigoureux a fait peser sur tout peuple; mais la bienfaisance a multiplié les secours, et c'est avec une [illegible] satisfaction que j'ai vu les [illegible] généreux prodigués à l'indigence sur tous les points du royaume, et particulièrement dans ma bonne ville de Paris. Messieurs, le premier besoin de mon cœur est de voir la France heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait; la Charte a placé les libertés publiques sous la sauve garde des droits de ma couronne; ces droits sont sacrés: mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

Pairs de France, députés des départemens, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire; vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager; si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs Rois!

Le discours étant terminé, M. le Chancelier, après avoir pris les ordres de S. M., a informé [illegible] les Pairs qui n'avaient pas encore prêté [illegible] que S. M. permettait qu'ils remplissent [illegible] qu'il allait [illegible] lire la [illegible] debout et de [illegible] le Chancelier [illegible] nt de MM. les [illegible] Roi pour le bonheur de la France." MM. les Pairs parmi lesquels était M. le duc de Nemours, ont prêté serment. M. le Chancelier ayant pris les ordres du Roi a informé MM. les Députés élus dans l'intervalle des deux sessions, que S. M. permettait qu'ils prêtassent serment en sa présence; qu'il allait en lire la formule ainsi conçue: "Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et [illegible] Député." Après que MM. les [illegible] [illegible] M. le Chancelier a [illegible] Roi, une députation de la [illegible] et de la Chambre des Députés, [illegible] salle [illegible] ouverte, et que [illegible] dans le [illegible] des séances, pour [illegible] ont pu y le cours de ses travaux. Les acclamations qui avaient éclaté à l'arrivée du Roi, se sont renouvelées lorsqu'il a cessé de parler.

S. M. a été reconduite jusqu'à la pièce attenant au salon Monsigny, de la même manière qu'elle avait été reçue en arrivant.

Une seconde salve d'artillerie a annoncé le retour du Roi aux Tuileries.

DETAILS SUR LA SEANCE ROYALE.

La séance royale offrait aujourd'hui un aspect inaccoutumé; tout le monde s'y montrait plus empressé que de coutume; l'affluence était peinte sur toutes les physionomies. Les députés étaient au nombre d'environ 300; tous les yeux se portaient sur les bancs où devaient s'asseoir les ministres; enfin après une longue attente est arrivé M. de Talleyrand, le grand chambellan, bien vieux, bien cassé, il a pris place en avant du trône, puis est arrivé M. de Courvoisier, en uniforme; M. de Polignac a enfin été introduit; il est grand et assez bien fait; ses cheveux commencent à blanchir, son attitude était modeste et presque humble, son regard semblait peu assuré. C'est à peine s'il a jeté les yeux sur le côté où siégeaient les députés; [illegible] M. de Bourmont est arrivé avec [illegible] militaire; M. Guernon de Ranville, jeune encore, d'assez bonne mine et portant des lunettes; ces trois ministres ont pris place à côté du trône; à gauche siégeait M. de Chantelauze; après lui M. d'Haussez, dont l'air était un peu embarrassé, puis M. de Montbel et M. de Chabrol. M. de Pastoret, chancelier de France, assistait à la séance royale en cette qualité. A côté de M. le duc d'Orléans se montrait son jeune fils le duc de Nemours; le roi, avant de s'asseoir, a adressé quelques paroles à M. le Prince de Talleyrand, le plus profond silence s'est établi.

On a remarqué que parmi les Pairs nouvellement nommés, MM. Ravez et Labourdonnaye n'ont pas répondu à l'appel, et n'ont pas par conséquent prêté serment. MM. de Vitrolles, Beugnot, Valicé, etc. ont prêté serment.

Parmi les députés nouvellement élus, MM. Berryer, Bertrand Chastrousse, Lefebvre, Guizot, Hernoux, Legendre ont prêté serment; absens MM. J.-J. Bose, Pigneroles et Planelli de Lavallette.

Le discours du Roi est connu, il contient tout ce qu'on s'attendait à y trouver: la royauté de la Grèce donnée au prince Léopold de Saxe-Cobourg, l'expédition projetée d'Alger, un projet de remboursement de rentes, le budget et quelques lois sans importance. Les dernières paroles du discours sont celles qui touchent plus particulièrement à la situation de la France et l'existence du ministère. Qu'entendent les ministres par de coupables manœuvres? Seraient-ce les votes des chambres. Qu'est-ce que susciter des embarras au gouvernement? Rejeter sans doute des lois soumises à leur discussion et à leur approbation: [illegible] les pairs et les députés [illegible] répondront avec le Monarque pour [illegible] les droits sacrés de la couronne, pour préserver la paix presque de toute atteinte; mais il n'en réclameront pas moins pour des droits sacrés aussi, puisqu'ils sont dans la Charte, ceux [illegible] discuter les intérêts du pays; il [illegible] ne [illegible] périr, parce qu'il est aussi un devoir, c'est celui de dire toute la vérité au Roi. Charles X a pu voir dans l'accueil qui lui a été fait par les députés indistinctement, que les calomnies qu'on [illegible] sont sans fondement.

La *Gazette* qui a paru ce soir contient le discours du trône; dans la première phrase du dernier paragraphe [illegible] repousserez *avec mépris* les perfides insinuations, et ces mots *avec mépris* ne se trouvent [illegible] discours donné par la *Gazette*.

— MM. les députés constitutionnels doivent se réunir ce soir, rue de Richelieu, pour s'entendre sur la candidature à la présidence. On doit proposer le choix suivant: MM. Royer-Collard, Casimir-Périer, Sébastiani, Dupin et... il n'est pas douteux que la question de l'adresse ne soit aussi agitée dans cette réunion. En général, la dernière phrase du discours royal a fait un tout autre effet que celui que s'en étaient promis ses auteurs, et elle rend la rédaction de l'adresse beaucoup plus simple. Puisque le gant est jeté il faudra bien que le ministère s'explique et que la Chambre réponde à son tour sur ces insinuations perfides qu'on signale, et ces manœuvres coupables qu'on prévoit.

On dit du reste que M. de Peyronnet est l'auteur de la fameuse dernière phrase; M. Beugnot a fait le reste du discours.

A la bourse d'aujourd'hui, il y a eu une baisse de un franc sur le 5 pour 0-0.

—

Correspondance particulière du Journal du Havre.

NOUVEL HORISON POLITIQUE.

En ce moment les Chambres sont assemblées, et vous aurez le discours de la couronne en même tems que ma lettre; mais ce que vous ne pourrez avoir par les journaux du soir, c'est l'ensemble de l'importante scène qui se passe sous nos yeux.

Depuis l'audience prolongée donnée par S. M. à M. Roy, et ensuite à M. de Martignac, le bruit s'est répandu que le ministère du 8 août reconnaissait qu'il devait se retirer si l'adresse lui était hostile, comme il est facile de le prévoir. Chaque journal a aussitôt composé son cabinet. Il n'y a de certain dans tout cela que les terreurs toujours croissantes des hommes qui naguères voulaient monter à cheval, et de la partie timide de la vieille émigration qui tient au sol, et ne veut pas retourner à l'armée de Condé. Ces craintes rendent tout ministère possible; mais le plus probable, celui qui a le plus de chances, est incontestablement celui de M. de Martignac. Malgré les rancunes de la duchesse, elle préférera à tout autre, et beaucoup d'hommes de la gauche s'accoutumeront à lui.

Ainsi une session bien commencée, car l'adresse sera vigoureuse, pourra être annulée, comme celle de l'année dernière, par un conseil habile surtout à déguiser les empiétemens du pouvoir.

On parle de tout le monde, et surtout de M. Roy, pour soutenir M. de Martignac: on prononce même le nom de M. de Vaisnemil, comme si l'on ne savait pas qu'on le considère à la cour comme un rebelle, qu'on se rappellera qu'il a [illegible] espagnole contre [illegible]. L'échec qu'il vient [illegible] prouver à Nantes lui ôte tout droit à être ménagé par la *Camarilla* des Tuileries.

Quoiqu'il en soit, le ministère n'abandonnera la place qu'après l'adresse. Résolu qu'était M. de Polignac à braver l'opinion publique jusqu'au bout, il a voulu au moins ouvrir la session. Il accompagnait hier, à cheval, le Roi qui se rendait à Notre Dame pour la messe du St. Esprit, et il a pu se convaincre du mal que fait toujours un mauvais ministère, par le silence éloquent qui a accompagné le Roi des Tuileries à l'église. Le temple était bien moins rempli que les autres années, et une tristesse évidente couvrait tous les visages. Dans nos mœurs françaises, avec notre caractère qui se manifeste si vivement en acclamations, c'est un signe puissant d'improbation que le silence.

On peut donc considérer comme certaine la disgrâce, ou du moins la retraite de ceux qui ont provoqué cet état de l'opinion. Quoiqu'il elle donc exprimé si, dès hier, elle avait eu connaissance du traité conclu récemment entre M. de Polignac et lord Wellington contre la Russie, et qui, ce matin, fait l'objet de toutes les conversations?

Ainsi se trouvent pleinement confirmées mes précédentes lettres. C'est Constantinople qui est le véritable but de l'expédition d'Alger, et la chose sera publique dans peu de jours. Le discours de la couronne ne s'expliquera pas catégoriquement sur cette importante matière, parce qu'il faut que la prévoyance royale conserve l'espoir d'un accommodement, là où le vulgaire ne voit qu'une rupture.

M. de Polignac nous aura donc fait pour dernier présent une guerre étrangère au bénéfice de l'Angleterre, comme il aurait pu nous faire une guerre civile au bénéfice du pouvoir absolu. J'aurai occasion de traiter à fond la question de l'expédition d'Orient. Je reviens à l'intérieur, aux Chambres.

On avait espéré pouvoir rallier les centres derrière le ministère. On a reconnu la vanité de cette combinaison. En l'état, non de l'opinion publique dont l'influence n'est que lointaine, mais des préventions de la cour, la gauche ne peut aspirer au ministère. Résolue à demander la cessation des abus, quelle que soit la bouche qui les défendra à la tribune parlementaire, elle sait qu'elle ne peut être appelée au conseil qu'au jour où l'exécution entière de la Charte sera confiée à la loyauté. Elle n'a d'autre intérêt aux discussions d'aujourd'hui que le bien du pays. C'est un assez beau lot; elle s'en contente. Refutant avec énergie les imputations odieuses [illegible] ses [illegible] journaux salariés l'ont poursuivie depuis sept mois. Elle veut le progrès, si ce n'est d'une manière rapide, du moins d'une manière constante. Elle ne pourrait couvrir de son influence des projets qui ne seraient pas entièrement nationaux.

Or comme notre position politique extérieure n'est rien moins que rationale; comme il y aurait beaucoup à faire à l'intérieur pour repousser le pouvoir de tous les empiétemens qu'il a successivement opérés sur le terrain de nos libertés, la gauche [illegible] ministères.

Celui de la droite a été flétri une première fois dans la personne de Mr. de Labourdonnaye; il va l'être une seconde fois dans celle de Mr. de Polignac. La droite [illegible] aucune chance.

Restent les deux centres. L'intérêt public voudrait un cabinet pris dans celui de gauche; les idées que j'ai déjà signalées plus haut le feront choisir dans celui de droite. Certainement il ne satisfera personne, que les fonctionnaires qui y siégent; mais c'est une nécessité de notre position, qu'il faut subir jusqu'au moment où l'on aura reconnu que la machine constitutionnelle ne peut marcher qu'avec la consécration des droits de tous. Comme l'ancien ministère Martignac, le nouveau aura pour effet d'annuler l'opposition de la chambre; c'est tout ce que les ennemis du gouvernement représentatif ont en vue, tout ce qui leur est possible aujourd'hui.

La connaissance de ces faits rend les deux centres, surtout celui de droite, beaucoup plus actifs dans la lutte ministérielle. Pour leurs membres, c'est une question d'existence personnelle qui s'agite. Aussi paraît-on résolu de leur laisser presque entièrement l'adresse à rédiger. La gauche n'y entrera que pour quelques déclarations de principes; mais les centres y mettront tout ce qui sera personnel contre le ministère ou direct contre ses actes. Elle n'en sera ni moins patriotique ni moins ferme, puisque, pour une partie de la Chambre, elle pourra être traduite par ces mots: "Incapables, quittez le ministère; nous devons et voulons y entrer à notre tour.", et que notre premier besoin est la retraite du cabinet du 8 août. K.

☞ *Faute de place nous avons été obligés de placer plusieurs mots en français dans la partie anglaise.*

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO BUCRUS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédié.

Navire Ann Mary Ann, Chart, Havre, I. Ogden & Co.

Navire Spartan, Fletcher, Liverpool, J. Clark.

Brick Columbia, Lake, Gibraltar, Lincoln & Green.

Brick Sarah Lee, Seabury, Philadelphie, L. H. Gale.

Brick Vernon, Durrell, Havre, L. Millaudon.

Goël. Maria, Corson, Pensacola, Capt.

Goël. Gilda, Daunes, Trinité de Cube, Capt.

Goël. Transport, Bradford, Mobile, Capt.

Entré.

Navire Jefferson, Drummond, Havre, sur lest.

Brick Atlas, Burr, Charleston, avec un chargement.

Arrivés.

Bateau à vapeur Atlas, Hodgson, des Passes, ayant remorqué les bricks Charleston et Sultana. Amené au port bricks Franklin et Atlas, en dehors de la barre, navires Edward, Essex et America, barque Cyrus Butler, un navire et une goel. noms inconnus. A la passe S O navires Eleanor et Wm Donald, goelette Albion. 13 pieds d'eau à la Passe S O. Dépassé au Poverty Point, navires Dewitt Clinton et Olympia, monté le capitaine et le sac aux lettres du navire America.

Bateau de remorque Grampus, Leach, des Passes, ayant mis à mer le brick Comet et la galiote Louisa—Il amené dans le port les navires Jefferson et Chester.

Navire Chester, Starer, Philadelphie, pour les noms des consignataires voyez la page anglaise.

Brick Packquebot Franklin, Morrell, Philadelphie, (pour le nom des consignataires, voyez la page anglaise.)

Bark Cyrus Buttler, Mawran, New York, sur lest.

Bateau à vapeur Amazon, McGregor, de Louisville, avec jambon, graisse, whiskey, tabac, farine, etc. à M F Maher, Whitall, Jaudon et co.; Stetson et Avery, T Toby, C D Jordan, J Davis, et autres—30 passagers, et 19 esclaves.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, dans un terrain vacant vis-à-vis MM. Peyroux, Rivarde & co., rue Toulouse, il sera vendu un assortiment de CHAUDIERES à sucre des meilleures manufactures. Savoir: 8 de 36 pouces, 8 de 42, 8 de 48, 8 de 54, 4 de 42, 4 de 48, 4 de 54, 4 de 60. 48 chaudières composant 12 jeux. 19 avril

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 20 Avril 1830.

Troisième représentation de MADAME FERON.

(A la demande générale.)

Le Barbier de Séville

Opéra en 4 actes, d'après Beaumarchais, chef d'œuvre de musique de Rossini, dans lequel Mme. Féron remplira le rôle de Rosine, et introduira les célèbres variations de l'air Napolitain, *Sento, Bricarmi en seno*, composé expressément pour elle par Mercadante, et ce superbe air de Rossini, *di tanti palpiti*.

Le spectacle sera terminé par

Proutin Mari Gargon,

Vaudeville en acte de Scribe.